

DÉPARTEMENT
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT
Mende

CANTON
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2013

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7 + 1 proc
de votants	8

L'an deux mille treize et le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Vote des quatre taxes pour
l'année 2013

Étaient présents : Mr Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE Mr Eric MALHERBE, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE qui a donné procuration à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter les taux des quatre taxes locales pour l'année 2013 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2013 :

‣	Taxe d'habitation	7.58
‣	Taxe foncière (bâti)	5.21
‣	Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣	Taxe CFE	18.64

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2013

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
13/04/2013
Le Maire

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 13/04/2013 et publication ou notification le 13/04/2013